FFR

MODALITÉS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19



VERSION ACTUALISÉE EN DATE DU 12 JANVIER 2022

NOTE PRÉALABLE

Les dispositions du présent protocole Covid-19, sont établies en considération de la **situation sanitaire en date du 12 Janvier 2022** et qui font suite à l'allocution du Premier Ministre et du Ministre des Solidarités et de la Santé du 27 décembre 2021 qui s'inscrit dans un contexte de la **progression de la diffusion de la variante dite « OMICRON » du COVID-19** sur le territoire national.

Cette progression de la variante « OMICRON » a conduit les autorités à mettre en œuvre des mesures complémentaires.

Dans la continuité de la politique de gestion fédérale de cette crise sanitaire, **fondée sur la déclinaison pour la pratique du rugby des principes applicables au droit commun**, la F.F.R a actualisé le présent document qui vise à rappeler à son réseau toutes les informations utiles pour gérer au mieux les différentes situations.

Il est rappelé que ce document ne concerne pas les compétitions professionnelles qui sont soumises à un protocole médical spécifique établi par la L.N.R.



LE PRESENT DOCUMENT PEUT ÊTRE AMENE A ÊTRE MODIFIE EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA PANDEMIE ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES ADOPTEES ULTERIEUREMENT.

DÉFINITIONS

A. LES « IMMUNOCOVID »

1. Schéma vaccinal complet : 2 doses ou COVID+1 dose et Rappel selon le schéma préconisé par les pouvoirs publics (actuellement 3 mois après la dernière dose).

2. Sujet non vacciné mais déclaré positif COVID : période d'immunité entre J11 et J90.

La vaccination est vivement préconisée à l'issue des 90 Jours.

B. LES « NON-IMMUNOCOVID »

Tout sujet NON considéré comme IMMUNOCOVID

LES PRÉREQUIS

✓ LES GESTES BARRIERES



✓ AUTO- EVALUATION QUOTIDIENNE

Chaque personne doit se soumettre à une auto-évaluation quotidienne de sa santé (recherche des symptômes notamment).

RAPPEL DES SYMPTÔMES DE LA COVID 19

1. SYMPTÔMES LES PLUS FRÉQUENTS

- Fièvre
- Toux
- Fatigue
- Perte de l'odorat et/ou du goût

2. SYMPTÔMES MOINS FREQUENTS

- Maux de gorge
- Maux de tête
- Courbatures
- Diarrhée
- Eruption cutanée ou décoloration des doits ou des orteils
- Yeux rouges ou irrités

3. SYMPTÔMES PEU FRÉQUENTS

- Difficultés à respirer ou essoufflement
- Perte d'élocution ou de motricité ou état confusionnel
- Douleur au niveau de la poitrine

➢ **L'apparition de ces symptômes nécessitent obligatoirement la consultation d'un médecin.**

DÈS L'APPARITION DE SYMPTÔMES, QUE L'ON SOIT IMMUNOCOVID OU NON-IMMUNOCOVID : IL EST FORTEMENT RECOMMANDE DE SE FAIRE TESTER (TEST PCR OU ANTIGENIQUE)

RAPPEL IMPORTANT : JE NE FAIS PAS D'EFFORT INTENSE SI J'AI DE LA FIEVRE NI DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT UN EPISODE VIRAL COMPORTANT FIEVRE ET COURBATURES (recommandation des cardiologues du sport)

LA GESTION DES SUJETS

VOUS ÊTES …

	POSITIF	CAS CONTACT
AVEC UN SCHEMA VACCINAL COMPLET	• **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire	• **Pas d'isolement** • **Test antigénique ou PCR immédiatement** • **Autotest à J+2, J+4 ***
AVEC UN SCHEMA VACCINAL IMCOMPLET	• **Isolement de 7 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • **Isolement de 10 jours** dans le cas contraire	• **Isolement de 7 jours** • **Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement**

*J= Jour où vous apprenez que vous êtes cas contact

VOTRE ENFANT DE MOINS DE 12 ANS EST…

	POSITIF	CAS CONTACT
QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL	• **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire	• **Test antigénique ou PCR immédiatement** • **Autotest J+2, J+4 *** • **Attestation sur l'honneur** **(des parents de la réalisation de ces tests)** S'ils sont négatifs, l'activité continue

Déclinaison des mesures gouvernementales

LA GESTION QUOTIDIENNE AU SEIN DE MON CLUB

Consulter la rubrique dédiée sur le site de la F.F.R: https://www.ffr.fr/covid-19

Pour les alertes concernant les compétitions fédérales : covid-club@ffr.fr, 01.69.63.67.48
Pour les alertes concernant les compétitions régionales: contacter la ligue régionale concernée

Ne jamais décider unilatéralement du report d'une rencontre officielle : cette compétence relève uniquement de la structure organisatrice (FFR ou ligue régionale selon compétition)

Contrôle du pass sanitaire (et potentiellement du pass vaccinal après le 17 janvier) au sein du club, en particulier sur le groupe d'entraînement.

Veiller à la stricte **application** au sein du club **des mesures barrières** ainsi que des directives des autorités publiques en vigueur.

Suivi et contrôle de la bonne réalisation des tests en cas de symptômes.

LA GESTION DES ALERTES AU SEIN DE MON CLUB

QUE FAIRE SI IDENTIFICATION DE CAS POSITIF(S) À LA COVID-19 AU SEIN DU GROUPE ?



Le médecin, en lien avec le Covid Manager du club, identifie les éventuels **cas contacts** au sein du groupe et leur rappelle **les mesures à appliquer** (tableau "gestion des sujets")



Contrôle des tests avant reprise de l'activité pour les cas déclarés contacts

QUE FAIRE SI LE CLUB CONSIDÈRE QU'IL NE PEUT PAS JOUER UNE RENCONTRE OFFICIELLE?



Cette situation ne peut être actée par les dirigeants du club qu'après concertation avec le médecin et/ou le covid manager du club.



Informer la structure organisatrice compétente (FFR pour les compétitions fédérales et ligues régionales pour les compétitions régionales)



Le club transmet obligatoirement à la structure organisatrice une attestation établie par le médecin attaché au club justifiant de la situation dégradée du club et de la demande de report de la rencontre officielle

IMPORTANT : La décision d'annulation et/ou de report d'une rencontre officielle relève uniquement de la structure organisatrice

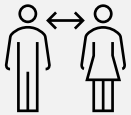
L'ACCUEIL DU PUBLIC



Jauge limitée à **5 000 spectateurs** dans les enceintes sportives extérieures



Maintien du contrôle du pass sanitaire (potentiellement du pass vaccinal à venir)



Possibilité d'accueillir du public assis ET debout en respectant la distanciation physique en vigueur (1 siège d'écart et 1 mètre debout. Hors groupe familial ou amical arrivé ensemble) et le port du masque.



Possibilité d'organiser les réceptions, hospitalités et moments de convivialités dans un établissement professionnel du secteur CHR (Café, Hôtel, Restaurant) situé dans le stade ou hors stade.



Fermeture des buvettes et interdiction des hospitalités (hors établissement du secteur CHR)



Possibilité de distribuer des goûters, des encas ou des repas aux pratiquants (dans le respect des mesures barrières)

FFR

Document rédigé sous le couvert :

du **Pr. Roger SALAMON**, Président du comité médical de la FFR

Et

du **Dr. Serge SIMON**, Vice-Président de la FFR et Président de la cellule d'urgence COVID